

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2021 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 7 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à GUILLOS sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation: 1^{er} septembre 2021

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Thomas FILLIATRE, Bruno GARABOS, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Frédéric PEDURAND, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY, Claude CAMINADE.

Absents: Bernard DRÉAU (pouvoir Jocelyn DORÉ), Laurence DUCOS, Maryse FORTINON (pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Michel GARAT (pouvoir Béatrice CARRUESCO), Pierre LAHITEAU (suppléé par Claude CAMINADE), Corinne LAULAN (pouvoir François DAURAT), Michel LATAPY, Julien LE TACON (pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), André MASSIEU, Bernard MATEILLE (pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Claude PEREZ (pouvoir Alain CAZIMAJOU), Audrey RAYNAL (pouvoir Vincent JOINEAU), Mariline RIDEAU (pouvoir Mylène DOREAU),

Secrétaire de séance: Mme Mylène DOREAU

| Décision du Président | |
|-----------------------|--|
| - | DECISION N2021-20 Convention mise à disposition des accueils de loisirs par les communes |
| - | DECISION N2021-21 Aide économique 8 000 euros à l'entreprise « F et F » |
| - | DECISION N2021-22 Aide économique 4 928,60 euros à l'entreprise « Mme CHAVE » |
| - | DECISION N2021-23 Aide économique 8 000 euros à l'entreprise « L'entrecoeur » |
| - | DECISION N2021-24 Convention VNF travaux des berges Lestiac Paillet |
| - | DECISION N2021-25 Ester en justice référé – référé précontractuel COVERED |
| - | DECISION N2021-26 Prestation de fauchage à Cadillac |
| - | DECISION N2021-27 Attribution marché 202108 - étude préalable à la mise en œuvre d'une OPAH à la société VILLES VIVANTES pour un montant de 52 125 euros HT |
| - | DECISION N2021-28 Attribution marché 202111 - assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances à la société ARIMA pour un montant de 3250 euros HT |
| - | DECISION N2021-29 Attribution marché 202112 - Etude sol Presbytère à la société OPTISOL 33 pour un montant de 9 982 euros HT |
| - | DECISION N2021-30 Attribution marché 202113 - restaurant de l'accueil de loisirs de Cérons à la société DUPONT restauration pour un montant de 40 280,57 euros HT |
| - | DECISION N2021-31 Mise à disposition du camping à la mairie de Cadillac pour la journée du 4 septembre 2021. |

| N° | Délibération | Vote |
|----|---|-----------|
| 1 | D2021-154 : RLP - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOpte le règlement intérieur de réseau de lecture publique. | UNANIMITE |
| 2 | D2021- 155 : ENFANCE ET JEUNESSE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SOCIETE EPONYME Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE l'attribution des montants des subventions de fonctionnement pour l'année 2021. APPROUVE la rémunération des prestations AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes et à signer toutes les pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter les aides financières. | UNANIMITE |
| 3 | D2021-156 : ENFANCE ET JEUNESSE – AUTORISATION A EMETTRE UN TITRE DE RECETTE POUR SERVICE FAIT – SERVICE COMMUN ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX-DU-MONT Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE les montants présentés relatifs au service accompli pour la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020. AUTORISE Monsieur le Président à émettre un titre de recette correspondant ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération. | UNANIMITE |

| | | |
|----|---|-----------|
| 4 | <p>D2021-157 : ENFANCE ET JEUNESSE - AUTORISATION A CONVENTIONNER – SERVICE COMMUN ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX-DU-MONT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE les termes des conventions pour la création du service commun « Accueil Périscolaire » annexées à la présente délibération ; AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.</p> | UNANIMITE |
| 5 | <p>D2021-158 : SPANC – MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA DES 2 RIVES EN SYNDICAT MIXTE FERME</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTÉ les modifications des statuts du SIEA des 2 Rives en syndicat mixte fermé à la carte ; DESIGNE Mme Nathalie FAUGERE (adjointe au Maire d'Escoussans) en qualité de titulaire et Mme Catherine BERTIN (Maire d'Escoussans, conseillère communautaire) en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de communes</p> | UNANIMITE |
| 6 | <p>D2021-159 : GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE PROTECTION DES BERGES DE BORD DE GARONNE – LESTIAC-SUR-GARONNE ET PAILLET</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ATTRIBUE le marché de travaux n°202109 de protection des berges de bord de Garonne – Lestiac-sur-Garonne et Paillet à la Société EIFFAGE-Agence Sud-Ouest ; AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché.</p> | UNANIMITE |
| 7 | <p>D2021-160 : RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECOURIR AUX CONTRATS SAISONNIERS A COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2021.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTÉ la proposition de Monsieur le Président de créer 40 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire des accueils de loisirs dans le service enfance-jeunesse ; DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour les contrats conclus après le 15 septembre 2021. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021 et suivants.</p> | UNANIMITE |
| 8 | <p>D2021-161 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET CHARGE DE LA PREVENTION ET DE LA VALORISATION DES DECHETS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, APPROUVE la proposition du Président relatif à la création d'un contrat de projet chargé de la prévention et de la valorisation des déchets dans les conditions exposées MODIFIE le tableau des emplois ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021 et suivants.</p> | UNANIMITE |
| 9 | <p>D2021-162 : RESSOURCES HUMAINES – RECONDUCTION EXPRESSE D'UN CONTRAT DE PROJET RELATIF A LA MISE EN PLACE DES PROCEDURES DEMATERIALISEES DE MODERNISATION EN MATIERE DE FINANCES ET DE RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, RECONDUIT le contrat de projet relatif à la mise en place des procédures dématérialisées de modernisation en matière de finances et de ressources humaines pour une durée d'un an renouvelable une fois ; MODIFIE le tableau des emplois ; DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021 et suivants.</p> | UNANIMITE |
| 10 | <p>D2021-163 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS A COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2021</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, PREND EN COMPTE les modifications proposées ; ADOPTÉ le nouveau tableau des emplois, des effectifs à compter du 15 septembre 2021 ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération. DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2021 et suivants.</p> | UNANIMITE |

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Fait à Podensac, le 8 septembre 2021

Le Président,

Signé par : Jocelyn Dore
Date : 09/09/2021
Qualité : Maire, Président CdC
Convergence Garonne

